

Registre des délibérations - Délibération n° 07 : 03/10/2017

MISE EN ŒUVRE DU RÉSEAU DE SUIVI DE L'EAU ET DES MILIEUX : ACQUISITION DE MATÉRIEL DE MESURE (INVESTISSEMENT)

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le trois octobre à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents :

- Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret
- Représentant du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, Nicolas Koukas
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
- Représentants des établissements publics :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Gilles Ayme
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► Avaient donné pouvoir :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Bruno Genzana
 Commune d'Arles : Bernard Bacchi à Alain Dervieux
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard, Marc Minoretti à Jean-Paul Gay
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taïeb à Henri Rivas
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan à Gilles Ayme

► Étaient absents-excusés :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 20 membres

► Autres personnes présentes :

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
 Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
 Charlotte Thibault, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	58

Date de convocation
03/07/2017
RC - 370

Délibération n° 07 : 03/10/2017

MISE EN ŒUVRE DU RÉSEAU DE SUIVI DE L'EAU ET DES MILIEUX : ACQUISITION DE MATÉRIEL DE MESURE (INVESTISSEMENT)

L'élaboration du Contrat de delta a mis en évidence la nécessité de structurer et de compléter le réseau existant pour le suivi de la qualité et de la quantité des eaux. Le projet de mise en place d'un réseau de suivis de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire du Parc de Camargue répond également aux objectifs de la Charte du Parc, qui vise à compléter le réseau de surveillance de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) afin de disposer d'une vision d'ensemble de l'évolution de l'état des eaux et des milieux en Camargue (article 3.1).

L'acquisition de matériel de mesure supplémentaire permettra la mise en œuvre sur le terrain du suivi de l'ensemble des points proposés sur les thématiques de la Quantité, Qualité et Littoral.

Formalisée dans le programme d'actions de la phase 2 du Contrat de delta par la fiche CS1, la présente action consiste en l'acquisition et l'installation de matériel planifiées sur 3 ans.

En 2018, il s'agira d'acquérir et d'installer le matériel nécessaire à la réalisation de suivis quantitatifs :

- 1 station de mesure de débit,
- 3 stations météo télégerées,
- 11 échelles de niveaux, 3 stations limnigraphiques (enregistrement des mesures) et équipement en télégestion des stations amont et aval du puits de la Fourcade.

Pour assumer une partie des coûts inhérents à ces investissements, conformément aux engagements du Contrat de delta, le Parc sollicitera des aides auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée (RMC) et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur selon le plan de financement suivant :

Dépenses 2018	TTC	Recettes 2018	TTC
Quantité : station de mesure de débit	35 000 €	50 % Agence de l'eau RMC	36 050 €
Quantité : stations météo télégerées, pluviomètre	18 100 €	30 % Région PACA	21 630 €
Quantité : échelles de niveaux, stations limnigraphiques et télégestion des stations amont et aval du puits de la Fourcade	19 000 €	20 % Autofinancement	14 420 €
TOTAL TTC	72 100 €		72 100 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à solliciter les crédits nécessaires à cette action et à signer tous les documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **12 OCT. 2017**
Et de l'affichage effectué le **13 OCT. 2017**

